

# COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 8 décembre 2025

**Présents** : Thierry BOKOBZA (Président), MM Jean-Éric INACIO, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, Julien RODRIGUES LOPES, MME Monique ELISABETH,

**Absents excusés** : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Melvin GOMES, Luis PEDRO GOMES, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS,

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## PLATEAUX U7-U9

## PLATEAUX CLASSIQUES U6-U7

Les inscriptions pour les plateaux de janvier/février se clôturent ce mercredi 10 décembre.

Pour consulter la liste des inscrits : [cliquez ici](#).

## PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Les inscriptions pour les plateaux de janvier/février se clôturent ce mercredi 10 décembre.

Pour consulter la liste des inscrits : [cliquez ici](#).

## CATEGORIE U10-U11

### CRITERIUM ESPOIRS U10 & U11

#### TRIEL AC

Courrier du club demandant le changement de son encadrant référent U10.

La Commission, après vérifications, valide ce changement.

#### Infraction encadrement du 29/11

#### U10

CARRIERES S/S US 21 : 2ème infraction

La commission prend note du courrier du club et excuse une absence. Attention, un encadrant peut être référent d'une équipe que s'il est certifié CFI U10-U13

#### U11

PLAISIROIS FO : 2ème et 3ème infractions (les 15 & 29/11).

La commission prend note du courrier du club et excuse une absence.

#### Infraction encadrement du 06/12

#### U10

VERNEUIL ENTENTE 21 : 1ère infraction

## CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Tous les plateaux du 13/12 ainsi que la documentation correspondante sont disponibles sur notre site en [cliquant ici](#).

Attention, en cas de plateaux non joués sur le Challenge Régional U11 ou le Challenge Départemental U10, les plateaux seront automatiquement remis au 10 janvier 2026.

#### Challenge DYF du 13/12/25 : VILLIERS LE MAHIEU AS

Courrier du club nous disant ne pouvoir accueillir ce plateau en raison d'une fermeture d'installations (arrêté en cours de rédaction). La Commission prend note et demande aux clubs de VOISINS FC ou CLAYES S/BOIS USM si l'un d'eux peut accueillir ce plateau. Faute de possibilité, ce dernier sera annulé.

#### Dérogation horaire validée par la Commission

CRU11 : VILLENNES ORGEVAL FC : 12h00

## CATEGORIE U12-U13

### CRITERIUM ESPOIRS U12 & U13

#### U12 Espoir poule B du 08/11/25

#### 55097801 : POISSY FC 21 / FOURQUEUX AS 21

La Commission après délibérations,

Considérant que M. OUKRINE Fares, présent en audition le 1er décembre, a dit en Commission qu'il était l'adjoint de l'entraîneur de l'équipe, mais que sur la journée du 08/11 il était seul à gérer la rencontre. Il a également ajouté qu'il avait des diplômes d'entraîneur "CFF1-CFF2-CFF3", or il s'avère après vérifications que ce dernier n'a participé à aucune formation et n'a donc aucun diplôme reconnu.

Face à ce constat, la Commission ne peut que se questionner quant aux restes des propos avancés par M. OUKRINE concernant cette rencontre.

Elle s'étonne par ailleurs, que M. OUKRINE n'apparaît sur aucune feuille de match depuis le début de la phase, soit le 08/11, alors qu'il dit en être l'adjoint.

Considérant que l'éducateur déclaré par le club est M. HEILLES Arnaud. Mais après étude de la situation de l'équipe U12 Espoirs, la Commission a remarqué que M. HEILLES, se retrouve sur des FMI de U12 Espoirs et de U18F R2 quasiment en simultané (le 15/11 & le 06/12), ce qui pose de nouveau question quant à la situation de l'encadrement de cette équipe, qui comptabilise déjà 2 infractions d'encadrement (les 08/11 & 29/11).

Par conséquent, l'équipe se retrouve en infraction d'encadrement les 08/11, 15/11, 29/11 & 06/12, ce qui constitue une infraction irréversible quant à la continuité de l'équipe sur le dispositif.

En application de l'article 4 du règlement de la compétition, l'équipe est déclarée forfait général pour le reste de la phase et sera basculée en Critérium Départemental à l'issue de celle-ci.

De plus, elle sanctionne le club de plusieurs amendes :

- ¤ Amende administrative : 90€ à POISSY FC- exercice de fonction d'arbitre par une personne non licenciée (Annexe 2 RS DYF)
- ¤ Amende administrative : 80€ à POISSY FC - Témoignage mensonger lors de l'audition d'une Commission de District

#### TRIEL AC

Courrier du club demandant le changement de son encadrant référent U12.

La Commission, après vérifications, valide ce changement.

#### MAUREPAS AS

Courrier du club demandant le changement de son encadrant référent par 2 personnes.

La Commission, après vérifications, valide ce changement.

#### U12 Espoirs Poule

#### 55097849 PARIS SAINT-GERMAIN 21 / HOUILLES AC 22

La Commission prend note du courrier et reviendra vers le club prochainement.

#### 55097884 : ROSNY CSM 21 / CELLOIS CS 21

Suite au report de la rencontre, celle-ci est à jouer le 10/01/2026.

#### Infraction encadrement du 29/11

#### # U12 RAMBOUILLET FC 21 : 2ème infraction

La Commission prend note du courrier et excuse une absence. Elle vous rappelle que vous avez la possibilité d'utiliser votre n° de licence de joueur dans la case encadrement. Sinon faites le nécessaire pour souscrire une licence dirigeant en attendant votre licence Technique Régionale.

#### Infraction encadrement du 06/12

#### U12

¤ ST GERMAIN FC 21 : 1ère infraction

Merci de nous confirmer le nom des référents d'équipes U12 et catégorie U13 pour le lundi 15 décembre à 12h00 au plus tard.

¤ PECQ US 21 : 1ère infraction

¤ ELANCOURT OSC 21 : 1ère infraction

#### U13

¤ VILLENNES ORG FC 1 : 1ère infraction

¤ CARRIERES GRE AS 1 : 2ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 15 décembre avant 12 heures. Attention, à + de 2 infractions, la Commission est susceptible de sortir l'équipe du dispositif.

¤ MANTOIS 78 FC : 2ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 15 décembre avant 12 heures. Attention, à + de 2 infractions, la Commission est susceptible de sortir l'équipe du dispositif.

¤ SARTROUVILLE ES 1 : 3ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 15 décembre avant 12 heures. Attention, à + de 2 infractions, la Commission est susceptible de sortir l'équipe du dispositif.

## FESTIVAL FOOT U13

Tous les plateaux du 13/12 ainsi que la documentation correspondante sont disponibles sur notre site en [cliquant ici](#).

Attention, en cas de plateaux non joués seront automatiquement remis au 10 janvier 2026.

### SARTROUVILLE ES

La commission prend note du courrier du responsable de catégorie. La commission confirme que vous n'avez pas joué GARGENVILLE STADE 2 sur le précédent plateau, ce qui explique pourquoi vous pouvez être de nouveau affecté là bas. De plus, si le terrain n'est pas jugé impraticable par tous les responsables présents le jour du plateau, celui-ci doit alors se jouer.

### 26 du 13/12/25 : VESINET SCI

Suite à l'impossibilité du club de recevoir ce plateau, TRIEL s'est proposé de le recevoir.

La Commission prend note, plateau à jouer à 16h00 à TRIEL.

### 74 du 13/12/25 : VILLIERS LE MAHIEU AS

Courrier du club nous disant ne pouvoir accueillir ce plateau en raison d'une fermeture d'installations (arrêté en cours de rédaction).

La Commission prend note et demande aux clubs de CROISSY US ou FEUCHEROLLES si l'un d'eux peut accueillir ce plateau. Faute de possibilité, ce dernier sera à jouer le 10/01/26.

### Dérogation horaire validé par la Commission

1 : PARIS SAINT GERMAIN FC : 14h00

6 : PLAISIERS FO : 14h00

11 : CHATOU AS : 15h30

13 : TRIEL AC : 14h00

16 : ESSARTS LE ROI AGS : 14h00

20 : VINSKY FMC : 14h00

23 : MANTOIS 78 FC : 14h00

27 : ELANCOURT OSC : 14h00

39 : MAUREPAS AS : 14h00

40 : HOUILLES AC : 12h30

41 : ABLIS FC SUD : 14h00

45 : ETANG ST NOM ES : 14h00

46 : MONTFORT FC : 14h00

47 : CELLOIS CS : 14h00

48 : HARDRICOURT US : 14h00

49 : LAINVILLE FC : 14h00

50 : VALLEE 78 FC : 14h00

53 : BUC FOOT AO : 14h00

54 : BUCHELOISE AS : 15h15

55 : VERSAILLES 78 FC : 14h00

56 : CLAYES S/BOIS USM : 14h00

60 : BEYNES FC : 14h00

69 : CRAVENT FC : 14h00

## FORFAIT NON AVISE

### U10-U11

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 06/11

55096322 : EPONE USBS 2

## FORFAIT AVISE

### U10-U11

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 06/11

55095282 : BOUGIVAL FOOT 1

2ème forfait : 21,50€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 06/11

55102308 : VESINET SCI 2

## FESTIVAL FOOT U13

Erratum : Annulation Amende YF 1867

VAUXOISE ES 1

## CRITERIUM U12-U13

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 06/12

55097928 : YVELINES US 21 - U12 Espoirs)

55097688 : MAGNY 78 FC 2

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

### U6-U7

Amende après rappel : 20€ au club d'accueil

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 15/11/2025

▫ ACHERES FC1/HARDRICOURT US1/AUBERGENVILLE FC1  
▫ CONFLANS RACING 1/MONTESSON US1/MARLY LE ROI US1/  
CHANTELOUP US1

### U8-U9

Rappel avant amende  
Plateaux du 29/10/25

925112906/ MEZIERES

### U8-U9 ESPOIRS

Erratum : Annulation Amende YF 1867  
Plateaux du 15/11/2025

### Fiche récapitulative

HOUILLES AC

NEAUPHLE PONT. RC 78

La Commission annule exceptionnellement l'amende et vous rappelle qu'il faut importer les 2 fiches récapitulatives U8 & U9 sur le même document à l'issue de vos plateaux.

Rappel avant amende  
Plateaux du 29/10/25

### Fiche récapitulative u8/9

2305: VILLENNES ORGEVAL FC (MUREAUX OFC, ACHÈRES FC)  
2304: VERSAILLES 78 FC (CLAYES SOUS BOIS USM, NEAUPHLE PONT RC 78)

### Fiche récapitulative u8

2305 : FONTENAY LE FLEURY

### Fiche équipe

SARTROUVILLE ES  
VILLENNES ORGEVAL FC  
TRAPPES ES  
VELIZY ASC  
MESNIL ST DENIS AS  
PLAISIERS FO  
VERSAILLES 78 FC

## FEUILLES PLATEAUX INCOMPLÈTES

### U8-U9

Plateaux du 29/11/25  
Amende : 8€

### Manque nombre participants

925112928 à VERSAILLES JUSSIEU : CHESNAY 78 FC  
925112904 à COIGNIERES : ETANG ST NOM ES

### Manque signatures

925112922 à TRAPPES : FONTENAY LE FLEURY FC  
925112914 à JOUY EN JOSAS1 : BUC FOOT AO

## FEUILLES MATCHES MANQUANTES

La commission informe les clubs qu'elle ne revient pas sur les amendes infligées après rappel, dans le cas où les clubs n'ont pas renvoyé les feuilles dans les temps.

### U10-U11

Erratum : Annulation Amende YF 1867

55095711 CARRIERES S/SEINE US 22 HOUILLES A.C. 22

Rappel avant amende et match neutralisé  
Rencontres du 29/11/25

55095495 VELIZY ASC 2 / MONTIGNY LE BX AS 2  
55095496 VALLEE 78 F.C. 1 / TRAPPES ES 2  
55095521MONTIGNY LE BX AS 3 / GUYANCOURT E.S. 2  
55102364 ST ARNOULT U.S. 2 / CELLOIS CS 3  
55095633 VILLENNES ORGEVAL 22 / ACHERES F.C. 22  
55095636 MANTOIS 78 FC 23 / CHANTELOUP LES V. US 22  
55095755 PECQ US LE 22 / NEAUPHLE-PONT. 23  
55095814 VALLEE 78 F.C. 21 / TRAPPES ES 22  
55095839 MONTIGNY LE BX AS 23 / GUYANCOURT E.S. 22

## CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs

Rencontres du 29/11/25

55096626 : ST GERMAIN FC 1 / VILLENNES ORG FC 1  
55096695 : MONTIGNY LE BX AS 1 / ST ARNOULT FC 1

### U12-U13

Rappel avant amende et match neutralisé

Rencontres du 29/11/25

55097203 : SARTROUVILLE ES 23 - ELANCOURT O.S.C. 23  
55105018 : ELANCOURT O.S.C. 24 - MAUREPAS AS 22  
55097232 : FONTENAY FLEURY FC 22 - CHATOU AS 23  
55105020 : VOISINS F.C. 22 - FCRH LA VESGRE 22  
55097702 : VALLEE 78 F.C. 2 - VIROFLAY U.S.M. 3  
55097343 : VERNOUILLET FC / BONNIERES FRENEUSE F.C.  
55097388 : VERNOUILLET FC / BONNIERES FRENEUSE F.C.

## CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs

Rencontres du 29/11/25

### U12

55097946 CONFLANS FC 22 / FEUCHEROLLES USA 21  
55097945 BOUGIVAL FOOT 21 / PECQ US 21

## FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

La Commission informe les clubs qu'elle ne revient pas sur les amendes infligées après rappel, dans le cas où les clubs n'ont pas renvoyé les feuilles dans les temps. Elle regrette que les clubs réagissent une fois que l'amende a été attribuée alors qu'il y a déjà un rappel de fait avant la pénalité.

## CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Erratum : Annulation Amende YF 1867

### U10

PLAISIROIS FO 21/ CLAYES S/BOIS 21

Pénalité aux 2 clubs : - 1pt

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 29/11/25

### U10

VERSAILLES 78 FC/ CHATOU AS  
CHANTELOUP US / VOISINS FC  
MAGNY 78 FC / BONNIERES FRENEUSE FC

### U11

CHANTELOUP US / MANTOIS 78 FC  
VERSAILLES 78 FC / CHATOU AS  
TRAPPES ES / HOUILLES AC  
CARRIERES GRESILLONS AS / VELIZY ASC  
FCRH LA VESGRE / CROISSY US  
TRIEL AC /MAUREPAS AS

## CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 29/11/25

### U12

55097766 CHAMBOURCY ASM 21 / CARRIERES GRESILLON AS 21  
55097810 MONTESSON US 21 / PLAISIROIS FO 22  
55097853 CHANTELOUP US 21 / HOUDANAISE REGION FC 21  
55097857 MANTOIS 78 FC 22 / MAUREPAS AS 21 (pas la bonne pièce jointe)  
55097947 GUYANCOURT ES 22 / MESNIL ST DENIS AS 21  
55097946 CONFLANS FC 22 / FEUCHEROLLES USA 21

### U13

55098045 MONTESSON US 1 / FEUCHEROLLES USA 1